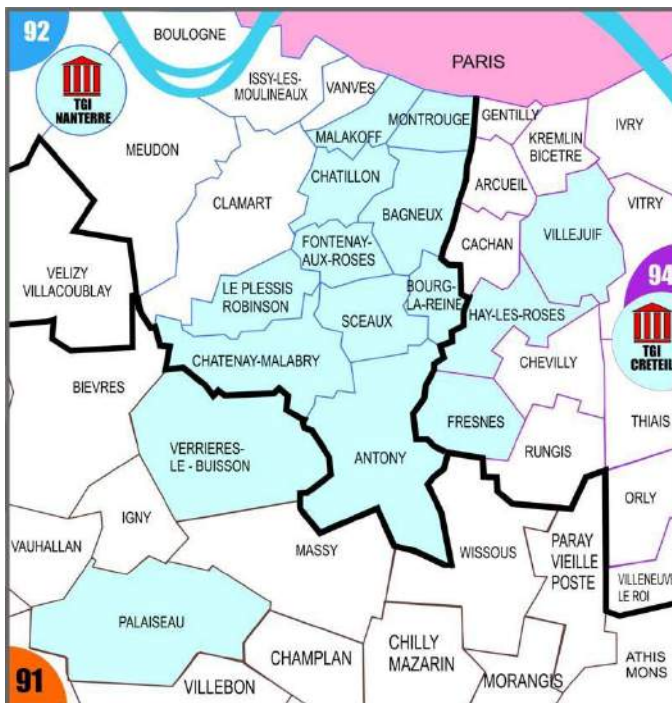


MEDIATION FAMILIALE du SUD PARISIEN

Des permanences sont assurées sur des communes
Dans le 92 : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Chatillon,
Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Malakoff,
Montrouge, Nanterre et le Plessis-Robinson.
Dans le 94 : Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Villejuif et Créteil.
Dans le 91 : Palaiseau et Verrières-le-Buisson



L'équipe est composée de cinq Médiateurs
Familiaux Diplômés d'Etat (DMF)

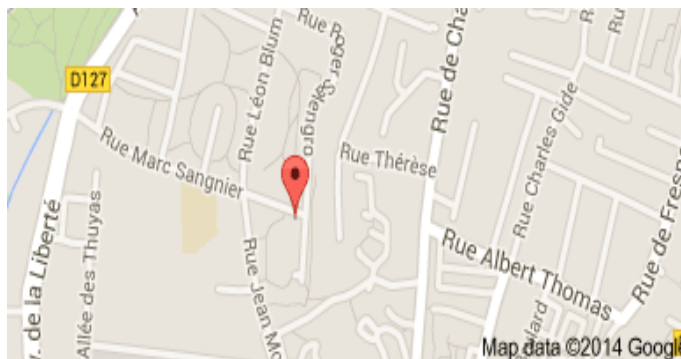
L'Association Dinamic Médiation Familiale
est adhérente de :
L'APMF, La FENAMEF, L'UDAF 92 et L'USMF92.

Le service de Médiation Familiale est :
Prestataire de Service CAF
Agréé par les Cours d'Appel de Versailles et Paris

MEDIATION FAMILIALE du Val de Bièvre

Prendre rendez-vous au :
01 46 01 99 19

Centre Social et Culturel AVARA
2 Allée du Colonel Rivière 94260 FRESNES
Bus N° 187 – Arrêt Marc Sangnier



Permanence d'information et de Médiation Familiale
réalisée avec le soutien de :



La Mairie



La Mairie



La CAF 94



Région IDF

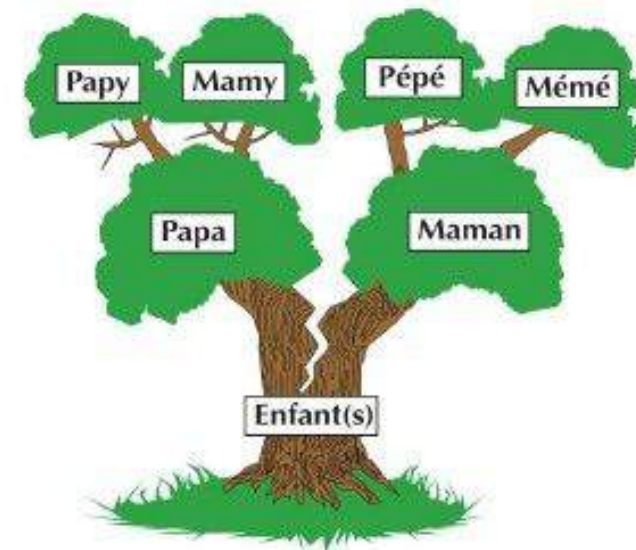


L'Etat

Siège social : 21 Avenue Albert Thomas 92290 Châtenay-Malabry

ASSOCIATION DINAMIC MEDIATION FAMILIALE

CONFLITS FAMILIAUX ?



Afin d'éviter une procédure
conflictuelle
Prenez un rendez-vous au :

01 46 01 99 19

dinamic.mediation@gmail.com

www.mediationfamiliale.info

vous pouvez faire appel à la médiation familiale

La médiation familiale

C'est un des moyens pour aider à résoudre les conflits familiaux.

L'objectif est de permettre aux parents d'exercer leurs responsabilités parentales dans un climat de respect mutuel.

Faire appel à la médiation familiale, c'est donner la priorité au bien-être du ou des enfants.

La médiation familiale permet de définir les termes d'un accord satisfaisant pour tous les membres d'une famille.

Le premier entretien d'information est gratuit.

Le médiateur

Tiers impartial, le médiateur est un professionnel garant du climat de dignité qui encourage le dialogue et la coopération.

Quand?

- **Avant - Pendant - Après**
La séparation du couple marié ou non.
- **En cas de rupture du dialogue**
 - entre parents
 - entre parents et enfants majeurs
 - entre grands-parents et parents
 - entre grands-parents et petits-enfants
 - entre les membres d'une famille recomposée

Pourquoi

- **Pour éviter une procédure conflictuelle**
- **Pour renouer les liens familiaux**
- **Pour trouver les solutions adaptées lors de la séparation des parents**
 - la résidence de l'enfant
 - l'organisation de son temps partagé entre ses parents
 - entre grands-parents et parents
 - les modalités de l'exercice conjoint de l'autorité parentale